



04



CONSEIL MUNICIPAL

06



RÉTROSPECTIVE

12



COMMERCES

16



PARTICIPATION CITOYENNE

18



JEUNESSE

20



ANIMATIONS

SO! Saint-Omer
N°19 | JUILLET 2020

Magazine d'informations municipales

Adresse :

Mairie de Saint-Omer
16, rue Saint-Sépulcre - CS20326 - 62505 Saint-Omer Cedex.
Tél : 03 21 98 40 88. www.ville-saint-omer.fr

Directeur de la Publication : François Decoster

Conception graphique : Service Communication de la ville de Saint-Omer

Mise en page : Service Communication de la ville de Saint-Omer

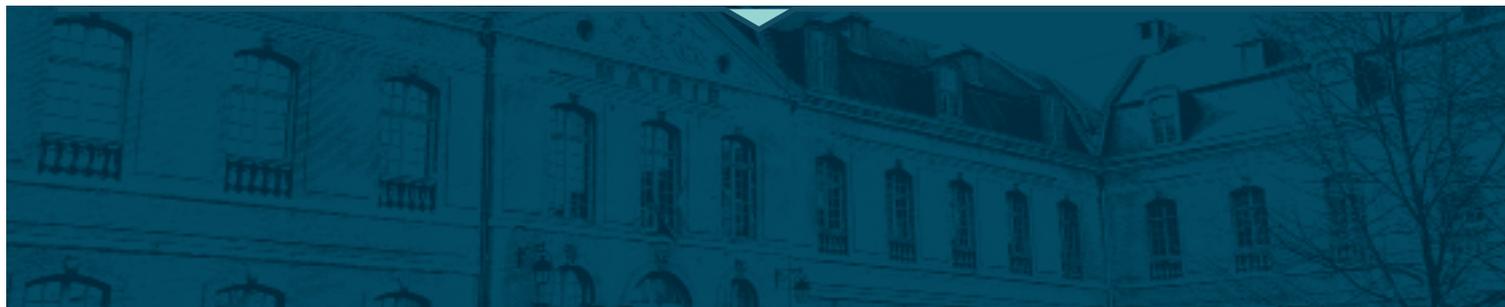
Impression : Garchette Communication

Tirage : 7800 exemplaires.

Dépôt légal à parution

ISSN 2495-9987

©Photographes officiels de la ville



Chères Audomaroises, Chers Audomarois,

Les semaines que nous venons de passer ont été rythmées par les différentes phases du déconfinement, retour très progressif à une vie normale dans un contexte sanitaire qui nous oblige encore à la plus grande vigilance.

La Ville de Saint-Omer s'est fortement mobilisée pour être au rendez-vous de chacune de ces étapes.

Grâce à un investissement collectif et une réorganisation rapide de nos fonctionnements, nous avons pu de nouveau vous recevoir dans les services municipaux, et accueillir les enfants dans nos écoles, nos cantines et nos garderies.

Nous avons eu le plaisir de retrouver l'ensemble de nos commerçants, puis nos cafés et restaurants en repensant provisoirement l'espace public pour répondre aux normes sanitaires.

Nos équipements sportifs ont pu rouvrir, et nous pouvons nous émuvoir à nouveau devant une œuvre au Musée ou un spectacle au Moulin à Café.

Nos parcs et jardins sont redevenus accessibles aux promeneurs, aux flâneurs, aux sportifs, aux jeux d'enfants, et nos rues se sont réanimées avec l'enthousiasme des actrices du Sceau du Tremplin ou au son de la Disco Mobile.

Notre vie démocratique s'est poursuivie avec l'installation le 23 mai du nouveau Conseil municipal élu le 15 mars et une autre réunion le 11 juillet.

A l'aube d'un été qui, je le souhaite, apportera à tous beaucoup de repos et de sérénité, les pages de ce magazine vous permettront de balayer la rétrospective de ces semaines qui auront certainement marquées nos vies. J'espère qu'elles vous apporteront aussi des informations utiles avec des tutoriels et une foire aux questions.

Nous continuons également de regarder vers l'avenir et à développer nos projets avec nos travaux sur les équipements sportifs et notre patrimoine, nos interventions dans les écoles, et la mise en oeuvre des résultats de la concertation sur l'aménagement du Jardin public.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture et un très bel été dans notre ville formidablement mise à l'honneur dans de nombreux titres de la presse nationale pour sa qualité de vie et la beauté de son marais.



François DECOSTER
Maire de Saint-Omer



François DECOSTER
Maire



Sébastien CAILLIAU
Conseiller délégué
auprès du Maire
en charge des Finances, du Budget, de
l'Exécution budgétaire, de l'Evaluation
et des Relations avec le comité de
jumelage



Frédéric SABLON
Premier Adjoint au Maire
Sécurité, Travaux, Voirie,
Marchés, Foires, Achats
Publics



Claude BOURDON
Conseiller délégué
en charge des associations et
cérémonies patriotiques,
du devoir de mémoire,
des cimetières militaires et civils.
Correspondant défense



Bertrand DEWAGHE
Conseiller délégué
en charge des Actions
de prévention, des relations
avec les activités Hôtels Cafés
Restaurants
et de l'Occupation
du domaine public



Jean FOUQUE
Conseiller délégué
à l'Infrastructure
numérique et à l'Insertion

Jonathan TRUANT
Adjoint au Maire
Sports et Relations
avec le mouvement sportif



Léo DUBOIS
Conseiller délégué
en charge
des Pratiques
sportives



Pierre-Eric JOYEZ
Conseiller délégué
en charge des
Evènements sportifs



Céline LAPACZ
Adjointe au Maire
Education, Jeunesse
Solidarités



Claire BROCHARD
Conseillère déléguée
en charge des Personnes
en situation de Handicap
et de la Vie scolaire



Steffie DECOCQ
Adjointe au Maire
Service public municipal,
Relation aux usagers et
administration générale,
jumelage avec Detmold

Mohamed MARZAK
Conseiller délégué
en charge de la Vie
des adolescents
et de l'Entraide
entre les habitants



Morgane HEROGUEL
Conseillère déléguée
en charge de l'Egalité
Femme / Homme,
du Conseil municipal
des jeunes et du jumelage avec Ypres et Zagan





CONSEIL MUNICIPAL



RETROUVEZ CHAQUE
CONSEIL MUNICIPAL
EN DIRECT SUR FACEBOOK



LES VISAGES ET DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2020-2026



Muriel VOLLE
Deuxième Adjointe au Maire
Animation, Commerce,
Tourisme, Vie des quartiers,
Europe et affaires
Internationales.
Correspondante Europe



Bruno HUMETZ
Adjoint au Maire
Culture et Patrimoine,
Logement et Urbanisme,
ANRU
et Politique de la Ville,
Ressources humaines

Sandra FENOGLIO
Conseillère déléguée
en charge de la Petite Enfance,
de l'Enfance et de l'Accueil
des nouveaux arrivants



Laura SCHRIVE
Conseillère déléguée
en charge
des pratiques culturelles



Annie TREGOUET
Conseillère déléguée
en charge de la Coopération
internationale, de l'Attractivité
touristique, de l'Apprentissage
des langues et du jumelage
avec Deal



Christophe MOLIN
Adjoint au Maire
Ecologie, Innovation et
Transitions, Participation
Citoyenne

Paola GARCIA
Conseillère déléguée
en charge de l'Attractivité
commerciale,
des Maisons de quartier
et de la Diversité



Jean-Raphaël ADOU
Conseiller délégué
en charge des Usages numé-
riques, des Conseils de quartiers
et du suivi Budgets participatifs



Véronique NONNON
Conseillère déléguée
en charge des Parcs et Jardins



Christine VANDESTEENE
Adjointe au Maire
Santé, Personnes Agées
et Action Sociale



Caroline BERTHELEMY
Conseillère déléguée
en charge de la vie des seniors
et de la lutte contre l'isolement



Philippe BOIDIN
Adjoint au Maire
Marais, Agriculture, Propreté et qualité de l'espace public

Claudette DEBAST
Conseillère déléguée
en charge des affaires maraîchères



ELUS D'OPPOSITION



Céline-Marie CANARD



Bruno MAGNIER



Noëlla COUPIN



Francis DOYER



Véronique DHANEUS



Hervé LELEU

RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DES ÉCOLES

Dès le lundi 4 mai, la ville organisait une réunion technique sur les questions soulevées par la mise en œuvre du protocole sanitaire transmis par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

A partir des échanges entre le Maire, les directrices et directeurs des écoles, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, le Premier-adjoint, l'Adjointe aux Affaires scolaires et les services municipaux concernés, une méthode a été élaborée pour préparer le retour progressif des enfants dans les écoles audomaroises.

Une évaluation des aménagements de chaque école a été réalisée, sur place, avec les équipes éducatives. Pour ce faire, des moyens techniques et humains ont été mis à disposition par la ville : marquage au sol extérieur et intérieur, mise à disposition de gros scotch et de rubalise, nettoyage des salles de classe, mise en place de barrières... Ces aménagements ont, ensuite, été présentés et validés par chaque conseil d'école.

Ainsi le mardi 12 mai, toutes les conditions étaient réunies pour accueillir 20% des élèves inscrits dans les 9 écoles publiques de la ville. Cet effectif n'a cessé de progresser au fil des semaines pour atteindre, le 22 juin dernier, un taux de reprise de **73%** allant jusqu'à **92%** pour certains établissements. Le service de cantine organisé par la Ville a fonctionné à **87%** de son régime habituel.



MASQUE SOLIDAIRE

En avril dernier, la ville de Saint-Omer s'est engagée à équiper chaque Audomaroise et Audomarois d'un masque réutilisable, avant la fin du confinement strict annoncé pour le 11 mai.

Après la distribution de masques auprès de nos résidents en foyers de personnes âgées et dans les EHPAD de Saint-Omer, l'équipe municipale et de nombreux bénévoles se sont mobilisés pour distribuer, le dimanche 3 mai, un masque respectant la norme AFNOR, réalisé par l'entreprise DUHAMEL.

Plusieurs opérations de distribution se sont organisées, à domicile, auprès des seniors, des personnes vulnérables, des institutions d'accueil et des commerçants.

Début juin, la Région Hauts-de-France est venue compléter cette offre avec son opération « Un masque pour chacun », en proposant gratuitement, un masque pour chaque habitant. Cette distribution s'est organisée du 1er au 6 juin, place de la Ghière et en Mairie.

Les masques sont des outils complémentaires dans la lutte contre la propagation de l'épidémie de COVID-19 et viennent en complément des gestes barrières et des mesures de distanciation.



Grâce à la solidarité des Audomaroises et des Audomarois, les dons récoltés, lors de ces distributions, s'élèvent à 8122,58€ au profit de la Croix-Rouge française de l'arrondissement de Saint-Omer et Emmaüs Saint-Omer

« Cette somme est la bienvenue dans cette période très particulière qui a entraîné la fermeture de nos magasins et qui nous a contraints de cesser tous les ramassages et collectes de meubles, d'objets et de linge, nous privant ainsi de toutes ressources. »

EDITH MASSEZ, PRÉSIDENTE D'EMMAÛS SAINT-OMER

LES DISPOSITIFS SOLIDAIRES EN CHIFFRES

La Ville et le CCAS se sont mobilisés pendant toute la durée du confinement au travers de plusieurs dispositifs solidaires.

2092

repas portés pendant le confinement



+ 200

personnes appelées chaque semaine dans le cadre des coups de fils solidaires

89



paniers solidaires* délivrés par les différents bénévoles auprès des personnes âgées

*Les paniers solidaires permettaient aux personnes de plus de 65 ans et vulnérables d'éviter de sortir faire des courses pendant la durée du confinement. Un bénévole du quartier récupérait la liste de produits de première nécessité en amont, effectuait les courses et la livraison. Une refacturation était ensuite effectuée.

SAINT-OMER À LA UNE



«Contre le coronavirus, les services municipaux sur la brèche»

Le Monde - 23 mars 2020

«Confinement : Les habitants du marais audomarois profitent d'un cadre bucolique»

France Info - 27 avril 2020

«La France secrète : à la découverte du labyrinthe du Marais Audomarois»

Le « 20 heures » de TF1 - 19 mai 2020

«Destination France : Saint-Omer»

Le « 20 heures » de France 2 - 21 mai 2020

«Vacances près de Lille : Marais de l'Audomarois, vallée de l'Aunelle... Cinq idées de séjour à moins de 100 km»

20 minutes Lille - 26 mai 2020

«Où partir en vacances en France cet été ? Quarante-cinq idées d'escapades»

Le Monde - 31 mai 2020

«A 100 km : Le Marais Audomarois»

BFM Lille - Mai 2020

«Quand le Covid-19 oblige villes et entreprises à se réinventer»

RFI - 03 juin 2020

«Idée vacances en France : Saint-Omer et son marais»

RTL - 04 juin 2020

«Ces villes françaises où il fait bon télétravailler»

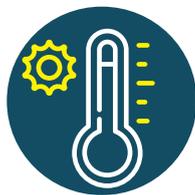
Le point - 11 juin 2020

CONSEIL : LE PLAN CANICULE 2020

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

Cet été, pour éviter les surchauffes en cas de températures extrêmes :

- Boire régulièrement de l'eau
- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Eviter les efforts physiques
- Ne pas boire d'alcool
- Maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour
- Passer du temps dans un endroit frais (cinéma, bibliothèque,...)
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches.



La ville de Saint-Omer dispose d'un registre nominatif où, à leur demande, sont recensées les personnes vulnérables auprès de qui il faudrait intervenir lors d'épisodes de canicule, de grand froid, de catastrophe naturelle ou de crise sanitaire comme celle que nous traversons.

Toute personne se sentant isolée, ou en situation de fragilité, peut s'inscrire sur ce registre. Cette inscription est volontaire et facultative et les données collectées (identité, âge, adresse, coordonnées téléphoniques, personne à prévenir en cas d'urgence, etc...) sont confidentielles.

L'inscription peut s'effectuer en contactant directement le CCAS au 03 21 38 34 29. Un tiers peut également se charger de l'inscription d'un proche (parent, médecin traitant, CCAS, service de soins à domicile, etc...).

Toute personne inscrite peut être retirée du registre à sa demande écrite (conformément à la loi n° 78-17 « informatique et Libertés »).

Pour les personnes déjà inscrites, pensez à signaler au CCAS tout changement de situation.

Rappel : Tout citoyen peut signaler au 115 une personne qu'il jugerait en difficulté.

TRAVAUX ACCESSIBILITÉ DANS LES ÉCOLES

L'Agenda d'accessibilité programmée ou Ad'Ap doit permettre l'accessibilité des bâtiments publics pour tous les usagers.

La ville de Saint-Omer a ainsi défini un programme pluriannuel de travaux d'accessibilité.

Début 2019, la Ville de Saint-Omer a débuté les travaux par les écoles Perrault, Montaigne, Michelet, Buisson, Prévert et Lamartine qui ont été mises aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite. Les travaux concernaient la réfection de sols, le déplacement d'interrupteurs à hauteur accessible pour tous, la mise aux normes des sanitaires, l'amélioration de l'éclairage et des contrastes visuels, l'aménagement de salles de classes adaptées à tous...

Dès l'automne ce sera au tour des écoles Jules Ferry et Paul Bert de bénéficier de ces aménagements.

Ces travaux sont subventionnés par l'État à hauteur de 25% au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires (DETR).



Réouverture des structures sociales

L'Épicerie Sociale est à nouveau ouverte :

- le lundi après-midi de 13h30 à 16h30
- le mercredi de 8h45 à 11h45
- le vendredi de 9h à 11h et de 13h30 à 16h30

Rappel : les gestes barrières sont à respecter, pas plus de 3 personnes dans le magasin et 1 seule personne par famille. Masque obligatoire. Gel à disposition.

Les Restos du Cœur assurent une distribution par semaine à l'extérieur sur inscription préalable.

La Croix Rouge Française vous accueille tous les jours de 8h30 à 12h. Et également le mercredi et le jeudi de 13h30 à 16h30.

Emmaüs Saint-Omer est ouvert du mardi au samedi de 14h30 à 17h.





MAIRIE

16 rue du Saint-Sépulcre

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

03 21 98 40 88 - www.ville-saint-omer.fr - Facebook : SaintOmerOfficiel



LES CIMETIÈRES

- Le Cimetière des Bruyères - Route des Bruyères 62219 LONGUENESSE
- Le Cimetière des Faubourgs - Route de Saint-Momelin 62500 SAINT-OMER

Horaires d'ouverture :

- Du 1^{er} avril au 1^{er} novembre de 8h à 19h

- Du 2 novembre au 31 mars de 8h à 17h



MARCHÉ HEBDOMADAIRE

- Mercredi matin - Place Perpignan : 8h - 12h
- Jeudi matin - Place de la Ghière : 8h - 12h
- Samedi matin - Place Foch : 8h - 13h



MUSÉE SANDELIN

14 rue Carnot

Du mercredi au dimanche de 10h à 12h & 14h à 18h

Entrée : TP 5,50 € / TR 3,50 € / Gratuit - de 18 ans - Gratuit tous les dimanches

03 21 38 00 94 - musees-saint-omer.fr - musees-accueil@ville-saint-omer.fr

Facebook : MuseeSandelin



LA BARCAROLLE

Moulin à Café, place Foch

Ouverte du mardi au vendredi de 10h à 12h & de 14h à 18h, et le samedi de 10h à 13h.

Fermeture au public jusqu'au 19 septembre 2020 - Réouverture de la billetterie le 29 septembre 2020

03 21 88 94 80 - www.labarcarolle.org

Facebook : labarcarolleEPCC



LA STATION

Place du 8 mai

Le Fablab est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h, et le samedi de 9h à 12h

03 74 18 20 99 - www.la-station.co/fr

Facebook : lastation.stomer



OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS DU PAYS DE SAINT-OMER

7 place Victor Hugo

03 21 98 08 51 - www.tourisme-saintomer.com

Facebook : PaysdeSaintOmer

Horaires d'ouverture : Du 1^{er} avril au 30 septembre

Du lundi au vendredi : 10h - 12h30 / 14h - 18h

Samedi et Dimanche : 10h - 18h



BIBLIOTHÈQUE D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER

40 rue Gambetta

Du mardi au samedi de 13h à 17h (Horaires temporaires)

03 74 18 21 00 - www.bibliotheque-agglo-stomer.fr - contact.bibagglo@ca-pso.fr

Facebook : Bibliothèque d'agglomération du Pays de Saint-Omer

INFO PRATIQUES NUMÉRIQUE

GAZ : L'OPÉRATION D'INVENTAIRE A DÉBUTÉ

Pour préparer le changement de gaz naturel en toute sécurité, prévu mi-octobre 2021, dans les réseaux GRDF, un inventaire de l'ensemble des appareils des foyers alimentés en gaz doit être réalisé (de juin à octobre 2020) et les réglages des appareils à organiser (de mars à octobre 2021).

L'inventaire : par qui est-il effectué?

L'inventaire de l'ensemble des appareils alimentés au gaz naturel est réalisé par la société **JOGGIN missionnée par GRDF**.

Cette opération (durée entre 30 min et 1h) nécessite un accès à vos installations intérieures et ne fera l'objet d'aucune facturation.

L'intervention consiste à :

- Confirmer les coordonnées du titulaire du contrat
- Lister les appareils alimentés au gaz naturel
- Identifier si le client a un installateur ou une société de maintenance en charge de l'entretien de ses appareils

Un doute ? Des questions ?

- Société JOGGIN : 04 65 65 01 31 / changementdegaz@joggin.eu
- Liste des sociétés intervenantes sur : www.grdf.fr/verif-prestataire
- Identité des intervenants consultable sur le site de la ville

Vous souhaitez en savoir plus sur le prochain changement de gaz dans notre commune ?

Contactez le service Client GRDF : ☎ **N°Cristal 09 69 36 35 34**
APPEL NON SURTAXÉ

Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Du lundi au vendredi de 8h à 17h
Ou rendez-vous sur le site : grdf.fr/changementdegaz

ÉLECTRICITÉ : modernisation des compteurs

ENEDIS, entreprise gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, procède actuellement au niveau national à la modernisation des compteurs électriques existants avec le déploiement du compteur Linky.

L'opération de remplacement de compteur débutera sur notre commune courant septembre.

Un courrier d'information vous sera envoyé par Enedis 30 à 45 jours avant. La pose sera assurée par la société 5 COM, partenaire d'Enedis qui mandatera un technicien spécialement habilité et formé à la pose du compteur Linky.

Si le compteur est situé à l'intérieur de votre logement, un rendez-vous sera pris avec vous.

En quoi cela va consister ?

- Il faut compter environ 30mn d'intervention avec une brève coupure de votre alimentation en électricité.
- Aucun travaux d'aménagement n'est nécessaire.
- Son emplacement et sa taille sont similaires à ceux de l'ancien compteur.
- L'intervention est complètement gratuite et assurée par un technicien de l'entreprise 5COM

Le saviez-vous ?

- L'installation du compteur Linky ne modifie pas votre contrat d'électricité.
- Le technicien vérifiera également le réglage de votre disjoncteur, s'il peut y accéder.

LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE ORANGE

En février 2018, l'État, la CAPSO pour la ville de Saint-Omer et la société Orange signaient une convention de programmation et de suivi des déploiements Fibre FttH dans le cadre des engagements du plan France Très Haut Débit.

Depuis cette date, l'infrastructure permettant de relier les 9000 logements de la ville à la fibre optique est en cours d'installation par la société Eiffage mandatée par Orange. Aujourd'hui, nous sommes mi-2020, nous vous proposons de faire un point sur ce déploiement.

Quelles sont les étapes d'installation de la fibre jusqu'à mon domicile ?

ÉTAPE 1 : installation du NRO (Noeud de Raccordement Optique), grand central que l'on relie au cœur du réseau national et qui permet de couvrir en fibre une zone de plusieurs kilomètres.

ÉTAPE 2 : création des points de mutualisation, d'où partent les points de raccordement vers les bâtiments et les logements. 28 armoires de ce type ont été installées sur notre ville et chacune d'elles dessert entre 300 et 400 logements.

ÉTAPE 3 : raccordement du point de mutualisation se situant dans la rue au point de branchement optique placé à l'intérieur de chaque immeuble ou à l'extérieur d'une maison. Chaque boîtier permet de relier environ 6 logements. Ils peuvent être implantés sur des équipements souterrains ou aériens existants (poteaux bois, poteaux Enedis...). Le plus souvent il n'y a pas de demande d'autorisation. Ce qui permet de réaliser les installations rapidement.

Mais cette étape peut prendre du temps lorsque les installations ont lieu dans des espaces privés. Il faut en effet obtenir les autorisations de chaque propriétaire (bailleurs sociaux, syndicats de copropriété, entreprises, propriétaires privés). Dans ce cas, un courrier co-signé par Orange, Eiffage et la Ville de Saint-Omer pour solliciter l'autorisation est transmis. De plus, il est parfois nécessaire d'obtenir l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France dans le secteur sauvegardé SPR.

ÉTAPE 4 : souscription auprès de l'opérateur commercial de son choix, intervention du technicien et raccordement des équipements.

A Saint-Omer où en sommes-nous ?

L'ensemble des points de mutualisation sont opérationnels. Concernant les points de branchements, ceux pour lesquels des autorisations ont été accordées ils sont en cours de déploiement. Et pour les futurs boîtiers, des études d'implantation et les demandes d'autorisation sont en cours. Mais la crise sanitaire a impacté le déroulement du calendrier prévisionnel.

Comment vérifier si mon logement est éligible à la fibre ?

Rendez-vous sur : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

IMPORTANT

Afin de faciliter le déploiement de la Fibre dans notre ville, il est important que les propriétaires réceptionnant un courrier sollicitant leur autorisation pour installer un boîtier fibre sur leur façade puissent apporter une réponse rapidement. Pour rappel, un boîtier installé permet de relier 6 logements à la fibre.

TRAVAUX & SÉCURITÉ

RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

40 caméras sur les **77** existantes sur le territoire de la ville, ont depuis quelques semaines une double fonction : vidéo-protection et vidéo-verbalisation.

La vidéo-verbalisation vient optimiser le dispositif existant et ainsi améliorer la sécurité de tous en sanctionnant les incivilités comme le stationnement gênant voire dangereux pour les cyclistes ou aux abords des écoles.

Quelques informations sur ces outils au service du respect du cadre de vie dans notre ville :

Le principe de la vidéo-verbalisation ?

- 1** La procédure de vidéo-verbalisation permet à un agent assermenté de constater sur un écran de contrôle une infraction au code de la route filmée par une caméra de vidéo-protection implantée sur la voie publique.
- 2** L'image du véhicule en cause est capturée pour identifier sa marque et lire les numéros de sa plaque d'immatriculation. L'agent verbalisateur édite alors, par voie électronique, le procès verbal.
- 3** Ce procès verbal est ensuite transféré automatiquement au Centre National de Traitement de Rennes (CNT) qui édite et adresse un avis de contravention au domicile du titulaire de la carte grise.

Source : www.securite-routiere.gouv.fr

LA VIDÉO-PROTECTION EN CHIFFRES



77

caméras sur toute le ville

+4

en 2020



25%

reliées à la fibre pour plus de fiabilité du réseau



RESTAURATION DE LA STATUE SAINT JEAN

Lancé en 2013 par la Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français, le programme du Plus Grand Musée de France vise à sauver et à faire découvrir des œuvres disséminées dans les églises. L'année dernière, Eve de Seguin Pazzis, étudiante investie dans l'opération du Plus Grand Musée de France, a lancé un appel à mécénat pour restaurer une statue de saint Jean, datée du début du XVIII^{ème} siècle, conservée dans la cathédrale de Saint-Omer.

Grâce à son implication, elle a su mobiliser les mécènes pour réunir la somme de 9 000€ nécessaire à la restauration de l'œuvre.

La restauration s'est déroulée, à la Cathédrale, du 8 au 19 juin, et a été soigneusement réalisée par Mme Ippolita Romeo.



ENTRETIEN DE LA CATHÉDRALE

Pendant un mois, deux agents des services techniques ont pris un peu de hauteur en se hissant sur les chéneaux de la Cathédrale Notre Dame. Un long travail de nettoyage a été réalisé, sur les parois et dans les chéneaux, pour retirer les herbes, la mousse, et les fientes de pigeons.

De petites réparations ont également été réalisées : la remise des ardoises endommagées ou tombées après des intempéries, la réparation des portes et des serrures, le nettoyage ou le changement des gouttières et le remplacement des vitraux cassés.

Ces interventions illustrent la mobilisation des équipes techniques de la ville au service de la sauvegarde et de l'entretien de nos monuments historiques.



PLAN MUNICIPAL DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS COMMERCIALES

La Ville a validé par délibération du 8 mai 2020, la mise en œuvre d'un Plan Municipal de soutien aux activités commerciales.

Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été mises en œuvre en complément des dispositifs déployés par l'Etat, le Conseil Régional et l'Agglomération : exonération de redevances, extensions des terrasses, etc... Ces initiatives visent à soutenir l'ensemble des commerçants dont l'activité a largement été entravée par les mesures de confinement instaurées pour faire face à la situation sanitaire. Elles s'inscrivent dans la lignée des actions menées depuis de nombreuses années afin de soutenir la dynamique commerciale de notre ville.

Mettre en place les mesures sanitaires

Dès début mai, par anticipation au déconfinement, 15 000 masques en tissu réutilisables ont été distribués à l'ensemble des habitants et auprès des commerçants de la ville pour les accompagner dans leur réouverture.



Sur la place Foch, des modifications de circulation sont intervenues afin de créer de plus grandes terrasses tout en organisant les différents flux (piétons, vélos, voitures, etc), via de la signalétique au sol et dans le respect de la distanciation physique. La place Victor Hugo est désormais piétonne tous les soirs à partir de 19h.



À SAINT-OMER

JE PEUX PAS... J'AI TERRASSE

+ NOMBREUSES

+ SPACIEUSES

UNE OFFRE DIVERSIFIÉE
ET DE QUALITÉ

DANS VOS HÔTELS, CAFÉS
ET RESTAURANTS

SOUTENONS
nos commerçants

À consommer avec modération

Adapter l'espace public

La ville a accompagné la réouverture des cafés et restaurants en permettant l'utilisation des espaces extérieurs pour faciliter le respect des normes de distanciation physique et le maintien des capacités d'accueil des établissements.

Les restaurateurs et cafetiers ont été autorisés à étendre la surface de leurs terrasses. Ces aménagements sont le fruit de réflexions et de concertations réalisées sur l'ensemble de la ville par les élus, les techniciens municipaux et chaque gérant d'établissement.



Le marché hebdomadaire de centre-ville a également été reconfiguré pour répondre aux règles sanitaires et s'adapter aux extensions des terrasses.

Soutenir les acteurs économiques

En complément des dispositifs de l'Etat, du Conseil Régional et de l'Agglomération, le plan de soutien prévoit deux types d'exonérations pour alléger les charges des acteurs les plus impactés : exonération pour l'année 2020 de la redevance voirie (enseignes) et de la redevance terrasse pour l'ensemble des commerçants.

À SAINT-OMER

DES TONNES D'IDÉES CADEAUX POUR MA SUPER MAMAN

400 ENSEIGNES
alimentation, mode, hygiène, bien-être, culture, électroménager, décoration, téléphonie, voyage, ameublement

UNE OFFRE DIVERSIFIÉE
de restaurants de qualité

DES FLEURISTES
en ville et sur le marché

SOUTENONS
nos commerçants

FACILITER LES DÉMARCHES : UN TABLEAU INTERACTIF SIMPLE ET INTUITIF

De nombreuses aides et de nombreux dispositifs ont été mis en place par différents intervenants : Etat, Région, collectivités locales. Aussi pour faciliter l'accès à l'information, un tableau interactif, simple et intuitif a été réalisé par les services de la CAPSO.

Il est consultable sur le site internet : www.ca-psy.fr/rubrique_developpement_economique

LE QUAI 1848 VOUS ACCUEILLE À LA STATION

Savez-vous que La Station, lieu de travail hors du commun installé dans les bâtiments de la gare de Saint-Omer rénovée, ne se contente plus de nous faire travailler dans d'excellentes conditions ? Elle nous régale aussi ? Et cela nous le devons aux talents de Caroline Denis et à sa nouvelle enseigne Le Quai 1848.

Caroline a raconté au SO ! Magazine l'histoire de son projet. Il y a plusieurs années, elle décide de changer de voie professionnelle et de s'orienter vers le commerce et la restauration.

Alors qu'elle traverse une période de chômage, La Station lance un appel pour l'ouverture d'un point de restauration en son centre. Elle y voit tout de suite la possibilité de créer un projet qui lui ressemble alliant des services de proximité,

une restauration faite maison avec des produits locaux dans un lieu d'exception. Alors, forte de ses précédentes expériences, elle saute le pas de l'entrepreneuriat et se lance !

Le Quai 1848 (nom clin d'œil à l'histoire de la gare) ouvre ses portes le 3 mars dans un cadre chaleureux pensé de A à Z par Caroline. On s'y arrête pour boire un café avant de prendre le train, on y grignote le temps d'une pause, on se régale avec un plat préparé maison (pasta box, salade...) ou une pâtisserie sur sa terrasse ensoleillée. L'enseigne propose également des services de type conciergerie : dépôt pressing, envoi de colis avec le relais poste, bagagerie, vente de produits locaux (paniers garnis, coffrets...).

La crise sanitaire n'a évidemment pas épargné la sandwicherie. Pour se relancer le 11 mai, elle a pu

À SAINT-OMER

NOS COMMERÇANTS ONT TOUT CE QU'IL FAUT...

400 ENSEIGNES
alimentation, mode, hygiène, bien-être, culture, décoration, ameublement, électroménager, téléphonie, voyage
et encore

SOUTENONS
nos commerçants

Une campagne de communication sur les réseaux sociaux, renforcée par des insertions presse et spots radio dans les médias locaux, et une campagne d'affichage a été lancée fin mai avec des messages rappelant la grande diversité de l'offre commerciale de notre ville.

Un programme d'animations a également été mis en place chaque samedi dans les rues commerçantes avec la participation des charmantes hôtesses du Sceau du Tremplin et du DJ endiablé de la Disco Mobile.

LE FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA CAPSO

Les élus de la CAPSO et de la Communauté de communes du Pays de Lumbres ont validé l'évolution du fonds d'urgence en fonds de soutien en portant son montant global à 900 000 €.

Le montant alloué à chaque entreprise bénéficiaire s'élève maintenant à 3 000 € sous forme de prêt d'honneur à hauteur de 50% et de subvention pour 50%. Il s'adresse à toutes les entreprises - TPE, artisans, commerçants, acteurs touristiques, cafetiers, hôteliers, restaurateurs - de 10 salariés au plus, quelle que soit leur date de création et leur activité.



compter sur l'aide de la CAPSO en bénéficiant du fonds de soutien et des chèques solidarité. Ces mesures lui ont permis de gagner de la souplesse en trésorerie. Désormais, dès la descente du train, les voyageurs peuvent découvrir la richesse de notre territoire en consommant local dans un espace de travail et de vie rempli d'innovation !

Quai 1848
La Station Place du 8 mai 1945
06 81 82 99 70
Ouvert de 8h à 18h
Dès septembre 6h30-19h30

MOBILITÉ



Le saviez-vous ?

La ville dispose de plus de **300 places de stationnement vélo**. Retrouvez la carte sur le site de la ville : ville-saint-omer.fr

Une **station de gonflage** et de réparation en libre-service est disponible au niveau de la maison du marais

Comment éviter le vol ?

1. un bon cadenas



● le meilleur : le cadenas en U

● un bon cadenas coûte minimum 30€

à éviter absolument :

- câble
- chaîne
- cadenas à billes

2. bien attaché



● Cadre (+ roue avant si possible) attaché(s) à un point fixe

● Serrure de cadenas vers le bas

Quel est le principe d'une zone de rencontre ?

La place Foch est aujourd'hui une zone de Rencontre. Retour sur ce principe : une zone de rencontre est un ensemble de voies en agglomération où les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf exception. (source FUB)



Bus «Seniors»

Le bus municipal, permettant aux habitants rencontrant des difficultés à se déplacer pour se rendre au marché du centre-ville, est de nouveau en service.

Dans le contexte actuel, le nombre de places au sein du véhicule est donc limité.

A pied, à vélo, en trottinette, en voiture... la ville on la vit tous à notre rythme et avec des usages différents. Nous vous proposons de retrouver régulièrement cette rubrique dans le magazine municipal pour faire le point sur la mobilité dans notre ville avec des nouveautés, des conseils et des contacts.

Stationnez malin !



45 mn
de stationnement
GRATUIT

sans ticket : il suffit de stationner son véhicule sur les places facilement reconnaissables par les capteurs au sol et de vérifier son temps de stationnement.

172
places

sont disponibles dans toute la ville : retrouvez la liste sur le site de la ville

8 nouvelles
places

seront installées d'ici septembre place Ribot (côté Poste)

La zone 30



Depuis fin 2019, notre ville passe progressivement en zone 30. Pour ce faire, la ville a été divisée en 5 phases. La phase 1 est aujourd'hui achevée et la 2^e et 3^e sont en cours. La mise en œuvre de ces deux phases représente le passage d'environ 3,8 km de voirie en double-sens cyclable.

Rappel : comment s'organise une zone 30 ?

La mise en place d'une zone 30 limite la vitesse des voitures mais ouvre aussi la circulation à double sens pour les vélos. De nouveaux panneaux de signalisation et de la signalétique au sol sont mis en place pour faciliter le partage de l'espace entre piétons, cyclistes et conducteurs.



Se munir d'un masque (port obligatoire).

Places limitées et délimitées (1 siège sur 2)

Pour respecter les distances, le chauffeur ne peut aider à porter les sacs

ÉCOLOGIE - ENVIRONNEMENT

BAISSE DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis le 4 novembre dernier, une expérimentation sur la périodicité des collectes a été menée sur le territoire de la CAPSO. Cela a consisté notamment au déploiement des colonnes d'apport volontaire à papiers-cartons pour améliorer le taux de recyclage, assurer une meilleure qualité de la matière recyclable et un fléchage vers nos industries papetières et cartonneries locales.

Ceci a permis, la diminution de la périodicité de collecte des bacs et sacs jaunes. A Saint-Omer, la collecte sélective (bac jaune) a lieu dorénavant le jeudi tous les 15 jours et la collecte des ordures ménagères (bac vert) chaque vendredi. Ce nouveau rythme, qui s'avère pertinent, permet de réduire, cette année, le niveau de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 12.36% à 10,55%.

12.36%
EN 2019



10.55%
EN 2020



BON À SAVOIR...

180

C'est le nombre de tonnes de cailloux que la Ville de Saint-Omer a mis, cette année, à disposition des maraîchers pour la remise en état des chemins du marais communal, abîmés par les intempéries et les passages des engins agricoles.

C'est le montant de l'amende pour le jet de masques et de gants sur la voie publique.

68€

Depuis le déconfinement, de nombreux masques, gants et mouchoirs à usage unique sont jetés dans les rues de la ville. Ce geste d'incivilité répréhensible devient dangereux en période de crise sanitaire. Aidez les agents de la propreté à prendre soin d'eux et de la Ville en évitant de les jeter sur la voie publique, et optez plutôt pour les 183 poubelles réparties sur l'ensemble de la ville.

L'astuce de nos jardiniers

Recette « maison » d'un désherbant naturel pour nettoyer facilement le pied de votre façade :

- 2 tasses de vinaigre blanc
- 1 cuillère à soupe de produit vaisselle (type mir)
- 1 cuillère à soupe de sel

Diluer bien le tout avec de l'eau dans votre pulvérisateur ménager et utiliser ce traitement de préférence le matin par temps ensoleillé.

POUMON VERT



21

C'est le nombre d'hectares que représente le jardin public.

3.5

C'est le nombre d'hectares de squares et jardins : Parc St Bertin, jardin de la mairie, jardins de la BAPSO, jardins de Sandelin, jardins de l'enclos Notre Dame, jardins de la motte castrale, jardin du cloître (SPL tourisme), jardin des casernes d'Albret, Allée des marronniers, jardins St Jean, jardins Batistin, les jardins du CRD

PARTICIPATION CITOYENNE

CONCERTATION JARDIN PUBLIC : RESTITUTION



En octobre dernier, la Ville de Saint-Omer débutait une concertation publique avec les habitants, et le soutien des services municipaux, pour permettre aux Audomaroises et Audomarois de s'exprimer sur les atouts du jardin public et sur leurs attentes.

Cette concertation s'est déroulée en plusieurs temps avec une réunion de lancement le 5 octobre 2019, des ateliers participatifs où usagers, élus, techniciens et experts ont eu l'occasion d'échanger sur l'avenir du jardin public le 30 novembre et un questionnaire qui a permis de recueillir l'avis et les idées de plus de 400 personnes.

Le 4 juillet, une réunion de restitution est venue clore cette concertation mais le contexte a invité la ville à s'adapter. Cette restitution s'est déroulée sous un format nouveau pour respecter les règles sanitaires en vigueur : les élus et experts ont restitué et partagé les informations depuis le jardin public en direct sur la page Facebook de la ville. Pendant cette retransmission, les internautes étaient invités à interagir et échanger sur les différents thèmes abordés. Retrouvez la vidéo sur le site de la ville.

CET ÉTÉ, LA COUR DE L'ÉCOLE BUISSON SE REFAIT UNE BEAUTÉ

La Cour de l'école Ferdinand Buisson aura un tout nouvel aspect à la rentrée. En concertation avec l'équipe enseignante et des représentants de parents d'élèves, les élus et techniciens de la Ville ont finalisé un projet concret.

Il intègrera un espace potager, sous forme de Carrés Fantastik. Le plan proposé par cette entreprise locale aux valeurs écoresponsables a fait l'unanimité.

Des espèces d'arbres compatibles avec le milieu, non allergènes et aux racines plongeantes viendront apporter de l'ombre et de la fraîcheur dans l'espace récréatif.

Pour ce beau projet, une enveloppe de 80 000€ a été mobilisée sur le budget municipal.



DANS LES COULISSES DE LA MAIRIE

Il est 8h, le jardin public est encore bien calme, et pourtant le parc animalier est, quant à lui, bien réveillé. Les poules, canards, coqs, daims, oies... entendent au loin, le tracteur de Didier. Ils le savent, c'est l'heure du petit déjeuner.

Nous sommes allés à la rencontre de Didier, soigneur animalier au jardin public depuis plus de 40 ans

Comment commence votre journée ?

Toujours de la même manière. Tous les matins, je me rends au parc animalier, en passant par la mare aux canards, pour nourrir les animaux. Ils sont habitués, dès qu'ils entendent le tracteur, ils m'attendent ou courent derrière moi. Lors de ma visite quotidienne, j'en profite pour voir si les animaux vont bien, et si les enclos sont sécurisés.

Comment les nourrissez-vous ?

Avec un repas équilibré. Je leur donne du blé, de l'orge et du maïs une fois par jour. Pour les perruches, c'est différent, elles ont une alimentation particulière composée d'un mélange de graines.

Que faites-vous quand un animal est malade ?

Près des serres municipales, nous avons un local où nous pouvons isoler les animaux malades ou blessés. Ça me permet d'être près d'eux, de les surveiller et de les soigner plus facilement.

En cas de besoin nous faisons appel au vétérinaire.

Est-ce bon de donner du pain aux animaux ?

Non, c'est même déconseillé. Les animaux sont comme nous, c'est pour cela qu'il ne faut pas leur donner trop à manger. Le pain sec fait gonfler leur estomac. Et une quantité trop importante de nourriture provoque des maladies ou de l'obésité. Si vous voulez vraiment leur faire plaisir, donnez-leur plutôt les épluchures des légumes du jour.



LE PARC ANIMALIER EN CHIFFRES...

8 TONNES
DE GRAIN PAR AN

NOURRI
1
FOIS
PAR JOUR

3 PARCS

ÉDUCATION & JEUNESSE

2S2C : EXPÉRIMENTATION GRANDEUR NATURE À L'ÉCOLE JULES FERRY

2S2C, pour «Sport, Santé, Culture et Civisme» est un dispositif, mis en place par l'Education Nationale, visant à accueillir davantage d'élèves sur le temps scolaire. La crise que nous traversons implique, pour éviter sa propagation, que des protocoles sanitaires soient mis en œuvre. Parmi les préconisations, la limitation des groupes classes à 15 élèves a été appliquée, dès le 12 mai.

Les communes volontaires ont pu, dans le cadre du dispositif 2S2C, proposer des activités aux élèves, en dehors de l'école et sans enseignant, mais en accord avec eux sur le contenu.

A Saint-Omer, une expérimentation a eu lieu à l'école Jules Ferry.

Elle a permis d'évaluer sa faisabilité et son extension à l'ensemble des écoles de la ville.

Quatre groupes ont ainsi bénéficié, à raison d'une journée par semaine, d'activités diverses et variées. Avec le Centre Social, les enfants ont fabriqué de la crème pour les mains, un support de téléphone portable, une mini-fusée, qui a décollé aux ruines Saint-Bertin, ont pratiqué les activités manuelles, le sport et le théâtre. Avec les équipes du musée, ils ont bénéficié de visites et d'ateliers. Avec le Pays d'art et d'histoire, ils ont randonnée et visité la ville. Avec la CAPSO enfin, ils se sont penchés sur les énergies renouvelables et le compostage.

RENTRÉE SCOLAIRE 2020 - 2021

Il est encore temps d'inscrire votre enfant dans l'une des 9 écoles publiques de la ville ! Pour cela, il vous suffit de :

- Remplir le formulaire d'inscription et de dérogation si nécessaire (téléchargeable sur www.ville-saint-omer.fr ou disponible en Mairie)
- Remplir le(s) formulaire(s) et joindre une copie du livret de famille (parents et enfant)
- Transmettre les documents :
Par mail à l'adresse mail suivante : affaires-scolaires@ville-saint-omer.fr

Par courrier : Mairie de Saint-Omer – Service des Affaires Scolaires
16 rue Saint-Sépulcre / CS 20326 / 62505 Saint-Omer Cedex

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à vous rapprocher du Service des affaires scolaires de la Mairie au 03 21 12 83 06

ACCUEILS DE LOISIRS

Centre social et culturel de Saint-Omer :

- Du 6 juillet au 28 août : Accueil de loisirs pour les 4/10 ans dans les 5 maisons de quartier, et CAJ pour les 11/17 ans à la maison des associations.

- Du 6 juillet au 14 août : Un « été en famille » à la maison des associations (Familles avec enfants de moins de 6 ans).

- Du 6 juillet au 14 août : « l'équip'âges » à la maison des associations, le nouvel accueil proposé aux personnes âgées et/ou isolées souhaitant faire des activités de groupe durant l'été.

- Tout l'été : le « café papote » avec l'équipe « Hors Les Murs » du centre social et culturel, et une nouvelle activité : Média'Lab, un atelier journalistique pouvant prendre plusieurs formes.

A noter : L'ouverture de la nouvelle ludothèque créée par des bénévoles : Yakajouer.

Plus d'infos : Centre social et culturel, rue de Longueville - 03 21 93 59 91
www.saintomer.centres-sociaux.fr

Camp des Bruyères :

Les accueils de loisirs organisés par l'association intercommunale du Camp des Bruyères ouvriront leurs portes cet été du 6 au 31 juillet 2020 (samedis compris). Ils accueilleront les enfants et ados de 3 à 16 ans.

Plus d'infos : campdesbruyeres@gmail.com

CONCOURS DE DESSIN

Du 1^{er} au 29 avril 2020, les jeunes Audomarois âgés de 4 à 18 ans, étaient invités à réaliser un dessin, à écrire un poème ou une histoire courte autour de 3 thèmes :

- Quel est votre héros du quotidien ?
- Comment occupez-vous votre confinement ?
- Quelle sera la première chose que vous ferez dès la fin du confinement ?

Une trentaine de participants ont proposé de véritables chefs-d'œuvre. Leur créativité a été récompensée par des lots à retirer dans l'une des 3 librairies participantes : Alpha B, la librairie de l'Indépendant, et Mots et Merveilles. Un grand bravo à tous !



RECENSEMENT !

Tout(e) jeune Français(e) venant de fêter ses 16 ans doit se faire recenser dans les 3 mois suivant son anniversaire. Une attestation lui sera alors remis, pour lui permettre de s'inscrire au BAC, ou de passer son permis. Le recensement permet également à l'administration de le convoquer pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Le recensement se déroule en Mairie, sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

UNE REPRISE PROGRESSIVE...

Le 11 mai dernier, lors de la 1^{ère} phase de déconfinement, le ministère des Sports autorisait de nouveau la pratique des activités sportives et physiques de manière individuelle et en extérieur.

A cette occasion, le tennis club de Saint-Omer, l'aviron Audomarois, l'athlétisme ou le triathlon Côte d'Opale ont repris le chemin de l'entraînement. Les associations de pêche ont également repris leur activité.

Depuis la 2^{ème} phase de déconfinement, plusieurs associations ont rouvert leurs portes, à leurs adhérents, comme le SCRA, les Archers de la Saint-Georges ou le club de tir Audomarois. Le club d'escrime ou de judo préfèrent, quant à eux, attendre la rentrée de septembre.

Le service des sports de la ville de Saint-Omer accompagne quotidiennement les associations dans leurs reprises et dans la mise en place du protocole sanitaire.



...DANS DE BONNES CONDITIONS

Pour accueillir les joueurs, et faciliter la reprise des entraînements du Tennis Club de Saint-Omer, les agents des services techniques de la ville sont intervenus sur les terrains extérieurs en effectuant un grand nettoyage de printemps. Une vitrine d'affichage et des barrières ont été mises à la disposition du club pour respecter le protocole sanitaire.

Les agents ont également profité de l'annulation des manifestations sportives pour repeindre la tribune d'honneur du stade Gaston Bonnet. Toutes les conditions sont réunies pour la reprise du championnat et le retour des spectateurs.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Samedi 23 mai, lors du conseil municipal d'installation, une délibération concernant des subventions exceptionnelles d'un montant de 40 000 euros chacun a été votée pour soutenir deux clubs sportifs : le SCRA et l'USPSO. Depuis mars, la crise sanitaire actuelle a entraîné l'annulation des manifestations sportives, et de ce fait, a impacté leur budget.

La concertation se poursuit avec toutes les structures sportives de la Ville afin de mesurer l'impact de la crise sanitaire sur le mouvement sportif. La ville sera attentive aux besoins de chaque association ou club afin de les accompagner dans cette période difficile.



VOS COMMERÇANTS S'ANIMENT...



PRENEZ UN
MOMENT
CONVIVAL
AU JARDIN
PUBLIC



UNE PAUSE
ENCHANTÉE



UNE PAUSE
GOURMANDE



UNE BALADE
CHAMPÊTRE



UNE BALADE
À PONEY

22 août

14h30 - 17h30

1€ - Rdv au kiosque

À SAINT-OMER

**TU VEUX TA PHOTO ?
ACHÈTE À SAINT-O !**

samedi 1^{er} août
Faites une virée shopping
chez vos commerçants
et repartez avec
vosre photo en cadeau

400 ENSEIGNES
alimentation, mode, hygiène, bien-être, culture,
électroménager, décoration
téléphonie, voyage, ameublement

UNE OFFRE DIVERSIFIÉE
de restaurants de qualité

SOUTENONS
nos commerçants

www.ville-saint-omer.fr

N'est-ce pas plus agréable de faire vos courses, chez vos commerçants de proximité, en charmante compagnie et en musique ? Depuis mi-mai, la ville de Saint-Omer vous accompagne, tous les week-ends, dans votre shopping en vous proposant plusieurs animations.

Les charmantes hôtesse du Sceau du Tremplin ont égayé les rues de la ville avec leur humour déjanté, leurs chansons et leurs spectacles d'arts de rue.

Les Samedis 6 et 20 juin, la Disco Mobile a sillonné la cité de 15h30 à 18h30 pour vous faire vibrer et danser. Place Foch, quai du Commerce, rue de Dunkerque, rue de Calais, rue d'Arras, place P. Bonhomme, rue Carnot, place V. Hugo et au croisement de la rue des Épeers et de la rue Saint-Bertin... Elle a mis l'ambiance à chacun de ses arrêts !

Quel bonheur de retrouver nos rues animées !

REPORT DE LA CH'TI DÉLIRE

Bonne nouvelle pour les amateurs de frissons, de bains de boue et d'ambiance décalée !

La Ch'ti Délire, organisée par la Ligue Nord-Pas de Calais d'athlétisme, initialement prévue le 21 juin, est reportée au dimanche 30 août 2020.

Cette course atypique de 11 km et comportant une vingtaine d'obstacles partira du complexe sportif de Gaulle, empruntera quelques rues de la ville pour rejoindre le Marais Audomarois et le jardin public.

Vous étiez inscrits à la Ch'ti délire du 21 juin ? Pas de souci, toutes les inscriptions sont automatiquement reportées à celle du 30 août.

Vous avez un empêchement ? Demandez votre remboursement, en envoyant un e-mail avec vos coordonnées et votre N° d'inscription reçu lors de votre confirmation à gbrochet@lhdffa.fr

Vous souhaitez vous inscrire ?

Foncez ici : www.njuko.net/lesillumines2020



UNE EXPOSITION
DE VOITURES ANCIENNES
26 juillet | 9H30 - 12H30



LE MUSÉE SANDELIN : TOUJOURS AVEC VOUS

Pendant le confinement, l'équipe du musée vous a proposé de découvrir sa magnifique collection d'estampes et de peintures japonaises sur les réseaux sociaux. Depuis quelques semaines, vous pouvez également suivre une visite des collections en compagnie d'une guide chaque dimanche à 15h30, grâce aux vidéos postées via sa page Facebook.

Depuis le 20 mai, le musée Sandelin est de nouveau ouvert à la visite libre, sur réservation et avec port du masque. A partir de début juillet et si les conditions sanitaires le permettent, les visites guidées reprennent (hors ateliers et rdv des bouts de chou), ainsi qu'une visite jeu pour les enfants autour de l'exposition Henri Dupuis le 6 août. Des séances de yoga avec Solène Yoga (réservation à soleneyoga@gmail.com) vous attendent également dans le jardin ! En cas de pluie, les séances se feront en intérieur

Musée Sandelin 14 rue Carnot - musees-saint-omer.fr - 03 21 38 00 94 - musees-accueil@ville-saint-omer.fr

RÉOUVERTURE DE LA BAPSO

Depuis le 23 juin, la bibliothèque d'agglomération du Pays de Saint-Omer a réouvert ses portes du mardi au samedi de 13h à 17h (nouveaux horaires), avec la possibilité d'accéder aux rayonnages, tout en respectant quelques précautions et consignes pour le bien-être de tous.

Elle maintient par ailleurs son service de Biblio-drive-piéton le mercredi et le samedi matin de 9h à 12h. Elle vous propose aussi ses animations au jardin à partir du 1^{er} juillet :

- Sieste littéraire tous les samedis à partir de 15h : envie d'une pause dans votre journée ? Rendez-vous au jardin pour un moment de détente. Laissez-vous bercer par l'écoute d'un livre audio. Une sélection multiple vous attend. Sur réservation uniquement et dans la limite des places disponibles.
- Un été des histoires (à partir de 4 ans) les mardis 21 et 28 juillet et les mardis 11 et 25 août à 15h : auprès des arbres du

jardin de la bibliothèque, se cache l'équipe jeunesse.

Elle fera découvrir ses coups de cœur et histoires préférées au gré d'un voyage au pays des livres... Sur réservation uniquement et dans la limite des places disponibles.



Pour plus d'informations sur le protocole exceptionnel mis en place par la bibliothèque vous pouvez consulter le site www.bibliotheque-agglo-stomer.fr ou par téléphone au 03 74 18 21 00

SUIVEZ LE GUIDE !

Les médiatrices et médiateurs du label Pays d'art et d'histoire vous invitent à adopter le bon rythme en Pays de Saint-Omer. Cet été :

- Profitez de nouvelles visites guidées, en extérieur, au départ du pavillon préfigurateur de la Maison du Patrimoine et (re)découvrez Saint-Omer, côté ville ou côté marais.
- Suivez une guide-conférencière pour des visites nocturnes exclusives. Laissez-vous envoûter par l'Histoire de Saint-Omer et percez les secrets de la ville endormie.
- Partez à l'aventure sur le territoire : entre initiation au dessin en pleine nature et spectacle déambulatoire en compagnie du Sceau du tremplin, participez à une expérience créative et artistique.

Émerveillez-vous à nos côtés en vous abonnant dès maintenant à la page Facebook @AUDStOmer.

Pour plus d'infos : www.patrimoines-saint-omer.fr

RÉSERVEZ VOTRE WEEK-END

Les 25 et 26 septembre 2020, La Barcarolle présente sa saison culturelle au Moulin à Café ! Concerts et convivialité seront au rendez-vous pour vous présenter ce qui fera le sel de cette nouvelle saison : des spectacles variés, des temps forts autour de la voix et des femmes, le retour des Fêtes de la Danse ou encore les incontournables Shakespeare Days...

Sans oublier les nouveautés de cette saison 2020/2021 : les rendez-vous du vendredi soir au Moulin Café, ou bien encore l'attention portée au jeune public et aux familles avec des propositions de services qui faciliteront leur accès aux spectacles. Une programmation riche et colorée, pour petits et grands !

www.labarcarolle.org

LES 5 ÉTAPES POUR OBTENIR SA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET/OU SON PASSEPORT

La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

- Remplir une pré-demande en ligne sur <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>, en fonction de votre situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'un passeport...
- Constituer le dossier : Pour demander une carte d'identité, les pièces justificatives nécessaires dépendent de votre situation. Il est également impératif de vous munir d'un timbre fiscal : <https://timbres.impots.gouv.fr>
- Prendre rendez-vous : Prenez directement rendez-vous à la Mairie de Saint-Omer pour effectuer votre demande via : <https://www.rdv360.com/mairie-de-saint-omer>
 Choix de la prestation (Carte d'identité, passeport, ou les deux)
 Choix de la date et de l'horaire

• Par téléphone au 03.21.98.40.88

• Au guichet : 16 rue Saint Sépulture 62500 SAINT-OMER

• En ligne :

- Se rendre au rendez-vous : La mairie récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et recueillera vos empreintes.
- Réceptionner sa carte d'identité et/ou son passeport : lorsque votre carte d'identité/passeport sera arrivé, vous recevrez un message sur votre téléphone portable. La réception se fait généralement dans les 8/10 jours après votre dépôt de dossier en Mairie.

En cas d'empêchement, nous vous invitons à contacter l'accueil de la Mairie afin que le créneau horaire de votre rendez-vous puisse être réattribué.



LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Documents nécessaires :

- Carte d'identité des personnes majeures composant le foyer
- Avis d'imposition ou de non-imposition de toutes les personnes majeures composant le foyer

La démarche, 2 solutions :

- Version papier : dossier CERFA téléchargeable sur internet ou à disposition au CCAS (possibilité d'aide pour remplir le dossier). Suite au dépôt du dossier au Guichet Unique de l'Information et de l'Habitation (GUIH - 1 allée du parc à Saint-Omer) ou chez le bailleur social de votre choix, une attestation avec votre «numéro unique d'enregistrement» départemental vous sera adressée par courrier sous dizaine.

- Version en ligne : se rendre sur www.demande-logement-social.gouv.fr puis onglet « créer une demande ». Suite à cela, vous recevrez votre « numéro unique d'enregistrement » départemental sous dizaine.

Ce numéro unique vous sera transmis avec la liste des bailleurs sociaux ayant des logements dans les éventuelles villes d'emménagement choisies, il vous suffit simplement de le transmettre auprès des bailleurs (par téléphone ou en demandant un rdv) afin de les informer de votre recherche de logement (ce numéro leur permet de retrouver les informations notées lors de la demande).

Pour toute question, il vous est possible de contacter le CCAS de Saint-Omer au 03 21 38 34 29 et le GUIH au 03 74 18 22 20 ou par email : guih@ca-pso.fr

Comment obtenir un acte d'état civil (naissance, mariage, décès...) ?

Vous pouvez obtenir un extrait d'acte d'état civil en :

- Remplissant le formulaire en ligne : www.ville-saint-omer.fr - Rubrique : Pratique > Démarches Administratives
- Vous rendant directement au guichet de votre Mairie.
- En écrivant à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Omer - 16 rue du Saint-Sépulcre - BP 20326 - 62505 SAINT-OMER Cedex. En précisant le nom, prénom, date de naissance et filiation, et l'adresse à laquelle l'extrait doit vous être envoyé. Votre acte d'état civil vous sera envoyé, par courrier, sous 10 à 15 jours.

Que dois-je faire pour occuper le domaine public ?

Toute occupation du domaine public (trottoir et chaussée) nécessite une autorisation, appelée « arrêté de voirie », délivrée par M. le Maire. La demande doit être faite par écrit et envoyée aux services techniques administratifs, 10 jours avant le démarrage des travaux. Le document est téléchargeable sur le site internet de la ville
Rubrique : Pratique > Démarches Administratives

*Pour plus d'informations : 03 21 98 69 09
stm-administratif@ville-saint-omer.fr*

Je souhaite faire des travaux, où dois-je m'adresser ?

Toutes les demandes de permis de construire, de démolition, d'ouverture de chantier... sont à effectuer auprès du service « Foncier/urbanisme » de la Mairie. Les dossiers sont téléchargeables sur le site internet de la ville - Rubrique : Pratique > Urbanisme/Foncier, et à adresser : Mairie de Saint-Omer - Service Urbanisme - 16 rue du Saint-Sépulcre 62500 SAINT-OMER. Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

*Pour plus d'informations : 03 21 12 83 02
cellule-urbanisme@ville-saint-omer.fr*

Quand les ordures ménagères sont-elles collectées ?

A Saint-Omer, la collecte des ordures ménagères (bac vert) a lieu le vendredi matin, et pour le tri sélectif (bac jaune) le jeudi matin toutes les 2 semaines. Le calendrier des collectes est disponible sur www.ca-pso.fr. Le bac doit être sorti la veille au soir et être rentré le jour de la collecte. De plus, 6 déchèteries du Syndicat Mixte Lys Audomarois (SMLA) sont à votre disposition : Arques, Longuenesse, Tatinghem, Lumbres, Aire-sur-la-Lys et Dennebroeucq. Retrouvez les horaires et adresses de ces déchèteries sur www.smla.fr ou au 03 21 12 10 33.

Vous pouvez également contacter le service de ramassage de la CAPSO au 0 800 676 053 (appel gratuit).

Pour rappel : la verbalisation pour les dépôts sauvages s'élève à 200€ minimum (96€ le m3 supplémentaire)

CONTRIBUTIONS GROUPE D'OPPOSITION

Groupe SAINT OMER AVEC VOUS QUOTIDIENNEMENT, pour être très efficace

Communiquer c'est bien, AGIR c'est mieux !

La pandémie liée au coronavirus nous oblige à revoir nos positionnements, en particulier sur le « vivre ensemble ». Notre ville n'a pas échappé à cette réflexion.

La réouverture des commerces a fait réagir le maire. Dans le cadre des futurs travaux de la place Foch, il s'interroge sur un nouveau plan de circulation. Vaut-il prioriser la piétonisation, à l'instar de certaines villes ?

Ce positionnement va impacter notre fonctionnement pour les décennies à venir. **Ne doit-il pas faire l'objet d'une consultation populaire ?**

Certes, si la ville doit rester attractive pour le tourisme, ne doit-elle pas en priorité, être adaptée à sa population et ses commerces.

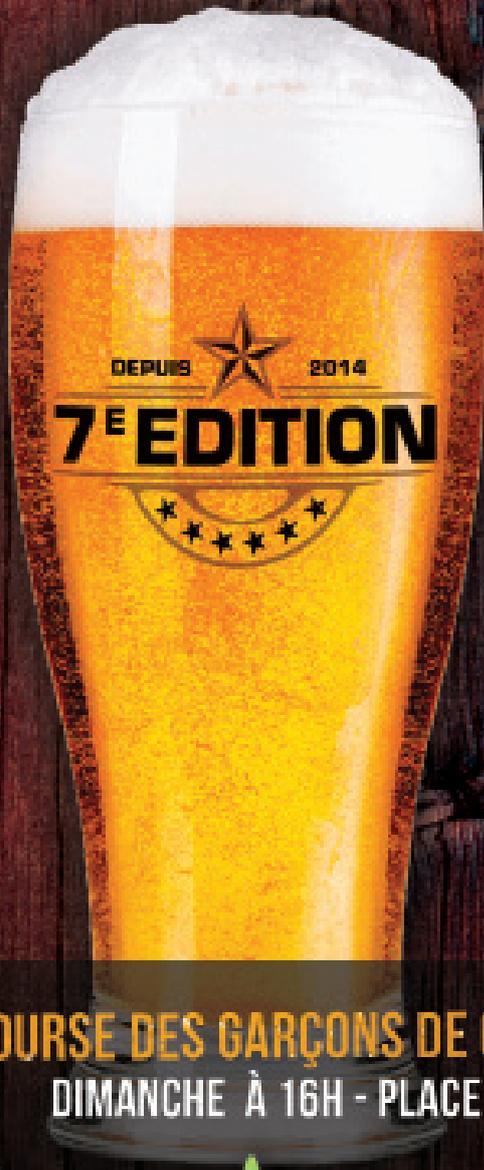
Par ailleurs, SAINT-OMER et son commerce ne se concentrent pas seulement en son cœur. Chaque quartier doit bénéficier des mêmes traitements pour faire en sorte de surmonter les effets de la crise et retrouver ainsi un développement durable et harmonieux. Nous attendons avec impatience les actions qui seront décidées pour le commerce de proximité et serons vigilants à ce que toute notre population soit accompagnée, en n'oubliant les plus démunis.

La période que vivons doit nous interpeller sur nos objectifs de vie dans un environnement en perpétuelle mutation. Nous resterons vigilants au traitement de ces questions essentielles pour notre avenir.

SAINT-OMER

Fête la Bière

12 & 13
SEPTEMBRE



COURSE DES GARÇONS DE CAFÉ
DIMANCHE À 16H - PLACE FOCH

MARCHÉ DES SAVEURS
JARDIN PUBLIC

CONCERTS & ANIMATIONS
EN CENTRE VILLE



DANS LE RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES

UN BIEN ÊTRE EST LIÉ À UN BIEN ÊTRE - À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

